assurances depuis 1944
par et pour le secteur de la santé

Avenue des Arts 39/1
1040 Bruxelles

Tél. 02 209 02 00

info@amma.be
www.amma.be

CCFFMG
Haies des Chênes 12/FF
BE-4140 DOLEMBREUX

Bruxelles, le 9 septembre 2025

Votre réf. 10000057
Dir. tél. 02 209 02 17
E-mail annemie.lemaitre@amma.be

ATTESTATION DE COUVERTURE

Assurance :	R.C. Professionnelle
Contrat n° :	10000057
Assurés :	Les Candidats Médecins Généralistes

ETUDES CLINIQUES
Amma Assurances couvre la responsabilité du CMG lors de sa participation dans le cadre de sa maîtrise visant l'amélioration de la qualité, à condition que les protocoles ad hoc aient été approuvés par le Comité Ethique et que le patient ait donné préalablement son consentement écrit après avoir été mis au courant de la nature des examens effectués et le leurs conséquences éventuelles via un formulaire écrit d'information et moyennant un accord écrit par l'assureur par avenant au susdit contrat.

Le présent contrat garantit une couverture en cas de participation aux essais cliniques dont l'assuré est participant (« investigator ») comme prévu dans la loi du 7 mai 2004 relative aux expérimentations sur la personne humaine (pas de couverture en cas de promoteur).

Le directeur de maîtrise est couvert par la police de son université en fonction des conséquences potentielles (voir comité éthique par université), donc pas de couverture prévu par le présent contrat.

Attestation d'assurance valable du 01.10.2025 au 01.10.2026 et conformément aux conditions particulières et générales du susdit contrat.

Cette attestation ne remplace pas le contrat d'assurance et ne porte pas préjudice à ses dispositions.

La présente attestation ne saurait engager l'assureur au-delà des clauses et limites du contrat auquel elle se réfère. Amma Assurances renvoie au contrat d'assurance pour les conditions et exclusions complètes.

Pour Amma Assurances

Frédéric Melle
Administrateur délégué